



KPMG SA
6 Allée Drouot
Parc Giron
42031 Saint-Etienne

SECA FOREZ S.A.S.
7 Rue de l'Artisanat
42390 Villars

Moulinvest S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2025
Moulinvest S.A.
ZA de Ville - 43220 Dunières

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EOHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

SOCIETE D'ETUDES COMPTABLES ET D'AUDIT DU FOREZ - SECA FOREZ S.A.S.
Siège social : 7 rue de l'Artisanat 42390 Villars
778149716 RCS Saint-Etienne B



KPMG SA
6 Allée Drouot
Parc Giron
42031 Saint-Etienne

SECA FOREZ S.A.S.
7 Rue de l'Artisanat
42390 Villars

Moulinvest S.A.

ZA de Ville - 43220 Dunières

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2025

À l'assemblée générale de la société Moulinvest S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Moulinvest S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EOHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

SOCIETE D'ETUDES COMPTABLES ET D'AUDIT DU FOREZ - SECA FOREZ S.A.S.
Siège social : 7 rue de l'Artisanat 42390 Villars
778149716 RCS Saint-Etienne B

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "5.3.2. Changement de méthode" de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application anticipée du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les immobilisations corporelles et stocks et en-cours constituent des postes significatifs du bilan. Les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations corporelles et aux stocks et en-cours sont présentées dans les notes 5.3.8 et 5.3.10 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Saint-Etienne, le 19 décembre 2025

KPMG SA

Villars, le 19 décembre 2025

SECA FOREZ S.A.S.

Guy VILLEMAGNE

Associé

Pierre GERARD

Associé

Moulinvest S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 août 2025

1. Bilan

ACTIF (En K€)	31/08/2025	31/08/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Ecart d'acquisition		
Marques		
Frais de développement		
Concessions, brevets, droits similaires	54	
Fonds commercial		
Immobilisations incorporelles en crédit-bail et contrats assimilés		
Autres immobilisations incorporelles		
Immobilisations incorporelles en cours		
Avances, acomptes		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains	5 175	4 716
Constructions	13 366	14 031
Installations techniques, matériel, outillage	43 203	47 545
Immobilisations corporelles en crédit-bail et contrats assimilés		
Autres immobilisations corporelles	3 741	3 784
Immobilisations corporelles en cours	1 977	1 186
Avances et acomptes	682	2 788
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Titres de participation		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	87	67
Prêts	176	160
Autres immobilisations financières	11	11
TITRES MIS EN EQUIVALENCE		
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	68 472
		74 288
STOCKS ET EN-COURS		
Matières premières, approvisionnements	19 946	15 489
En-cours de production de biens		
En-cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis	9 269	7 931
Marchandises	168	192
CLIENTS		
Créances clients et comptes rattachés	11 634	10 359
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION		
Avances, acomptes versés sur commandes	1 244	1 267
Créances fiscales		
Actifs d'impôts différés	65	66
Créances sociales		
Autres créances	4 754	4 331
Charges constatées d'avance	398	541
Capital souscrit et appelé, non versé		
Frais d'émission d'emprunt		97
Prime de remboursement des obligations		
Ecart de conversion actif		
TRESORERIE ET EQUIVALENTS		
Valeurs mobilières de placement	8 542	18 661
Actions propres		
Disponibilités	13 488	12 202
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	69 508
		71 136
	TOTAL GENERAL	137 980
		145 424

PASSIF (en K€)	31/08/2025	31/08/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 690	3 690
Primes sur capital	7 465	7 465
Ecart de réévaluation		
Ecart de réévaluation groupe		
Réserve légale	369	369
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	9 971	5 111
Réserve du groupe	46 827	52 521
Ecart de conversion groupe		
Report à nouveau	105	96
RESULTAT GROUPE	3 484	-311
Subventions d'investissement groupe	713	701
Titres en auto-contrôle	-352	-356
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)	72 272	69 286
INTERETS MINORITAIRES		
Subventions d'investissement hors groupe		
Intérêts hors groupe	619	443
Ecart de conversion hors groupe		
Résultat hors groupe	242	176
INTERETS MINORITAIRES	861	619
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Ecart acquisition négatif		
Provisions pour engagements retraite et avantages similaires	359	431
Provisions pour litige	312	293
Provisions pour restructuration		
Provisions pour pertes de change		
Autres provisions	2 261	2 258
TOTAL PROVISIONS	2 932	2 982
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	21 447	35 563
Emprunts en crédit-bail	3 097	4 545
Concours bancaires courants		
Autres dettes financières diverses	322	232
FOURNISSEURS		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 162	19 693
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	955	912
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	91	75
Dettes fiscales et sociales	4 953	3 052
Impôts différés passifs	3 687	4 269
Autres dettes	3 565	3 400
Produits constatés d'avance	636	796
Ecart de conversion passif		
TOTAL DETTES	61 915	72 537
TOTAL GENERAL	137 980	145 424

2. Compte de résultat

RESULTAT (En K€)	31/08/2025	31/08/2024
CHIFFRES D'AFFAIRES		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France	75 660	76 190
Production vendue de biens Export	17 523	12 780
Production vendue de services France	1 341	1 450
Production vendue de services Export	684	951
TOTAL I	95 208	91 371
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée	1 014	660
Production immobilisée	220	218
Subventions	1 407	33
Reprises sur provisions, amortissements	920	1 793
Produit de cession d'actifs incorporels et corporels	209	
Autres produits	136	146
TOTAL II	3 906	2 850
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	50 224	42 300
Variation de stock de MP et autres approvisionnements	-4 433	3 113
Autres achats et charges externes	23 263	24 990
Impôts, taxes et versements assimilés	1 109	1 021
Salaires et traitements	8 334	8 029
Charges sociales	3 120	3 009
Dotations amortissements et dépréciations des immobilisations	11 288	10 775
Dotations d'exploitation aux dépréciations et provisions	606	916
Valeur comptable des actifs cédés	31	
QP de résultat sur opérations faites en commun		
Autres charges	79	59
TOTAL III	93 621	94 212
RESULTAT D'EXPLOITATION (I+II-III) avant dotations, reprises, dépréciation de l'écart d'acquisition	5 493	9
Dotations amortissements et dépréciations écarts d'acquisition		
Reprises d'écarts d'acquisition négatifs		
RESULTAT D'EXPLOITATION après dotations, reprises, dépréciation de l'écart d'acquisition	5 493	9

RESULTAT (En K€)	31/08/2025	31/08/2024
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mob. et créances de l'actif immo.	590	687
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de VMP		
Produits de cession d'actifs financiers		
Gains de change		
Autres produits financiers		
TOTAL IV	590	687
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 058	1 446
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Valeur comptable des actifs financiers cédés		
Pertes de change		
Autres charges financières		
TOTAL V	1 058	1 446
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-468	-759
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 025	-750
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		394
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital		681
Reprises sur provisions exceptionnelles		241
Autres produits exceptionnels		
TOTAL VI	0	1 316
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		300
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital		295
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		141
Autres charges exceptionnelles		
TOTAL VII	0	736
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	0	580
Impôts exigibles	1 884	200
Impôts différés	-585	-235
TOTAL VIII	1 299	-35
TOTAL DES PRODUITS	99 704	96 224
TOTAL DES CHARGES	95 978	96 359
Résultat des sociétés intégrées	3 726	-135
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat d'ensemble consolidé	3 726	-135
Résultat groupe	3 484	-311
Résultat hors groupe	242	176
Résultat par action	1.2314	-0.0446

3. Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2025	31/08/2024
Résultat net des sociétés intégrées	3 726	-135
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	11 054	10 574
- Variation des impôts différés	-585	-235
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-178	-121
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	14 017	10 083
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 541	5 982
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	12 476	16 065
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</u>		
Acquisition d'immobilisations (-)	-5 209	-9 337
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	222	442
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-4 987	-8 895
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</u>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)	-514	-998
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	4	-1
Emissions d'emprunts (+)	3 847	4 913
Remboursements d'emprunts (-)	-19 659	-11 811
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-16 322	-7 897
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	-8 833	-727
Trésorerie d'ouverture	30 863	31 590
Trésorerie de clôture	22 030	30 863
Ecart	0	0

Le tableau des flux de trésorerie présenté ci-dessus est établi conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC 2020-01, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Est présenté ci-dessous un autre tableau des flux de trésorerie, établi à partir du précédent, mais intégrant les retraitements suivants :

- intégration, dans les émissions d'emprunts, des financements issus des retraitements des crédits-baux et locations longue durée pour un montant de 264 000 euros ;
- intégration, dans les acquisitions d'immobilisations, des investissements issus des retraitements des crédits-baux et locations longue durée pour un montant de 264 000 euros.

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2025	31/08/2024
Résultat net des sociétés intégrées	3 726	-135
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	11 054	10 574
- Variation des impôts différés	-585	-235
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-178	-121
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	14 017	10 083
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 541	5 982
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	12 476	16 065
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	-5 473	-10 660
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	222	442
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 251	-10 218
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)	-514	-998
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	4	-1
Emissions d'emprunts (+)	4 111	6 236
Remboursements d'emprunts (-)	-19 659	-11 811
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	-16 058	-6 574
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	-8 833	-727
Trésorerie d'ouverture retraitée	30 863	31 590
Trésorerie de clôture retraitée	22 030	30 863
Ecart	0	0

4. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part mino-ritaire
31-août-2023	3 690	7 465	369	1 497	47 416	80	9 733	421	70 671	444
Augmentation de capital (*)								-2	-2	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				3 614	5 105		-8 719		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							-311		-311	176
Variation de périmètre										
Subventions d'investissement								-74	-74	
Dividendes							-1 014		-1 014	
Autres variations						16			16	-1
31-août-2024	3 690	7 465	369	5 111	52 521	96	-311	345	69 286	619

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part mino-ritaire
31-août-2024	3 690	7 465	369	5 111	52 521	96	-311	345	69 286	619
Augmentation de capital (*)								4	4	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				4 860	-5 694		834		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							3 484		3 484	242
Variation de périmètre										
Subventions d'investissement								12	12	
Dividendes							-523		-523	
Autres variations						9			9	
31-août-2025	3 690	7 465	369	9 971	46 827	105	3 484	361	72 272	861

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

5. Annexe aux comptes consolidés

5.1. Informations relatives à la Société

Le périmètre de consolidation comporte 9 sociétés sous contrôle exclusif, contre 10 à la clôture de l'exercice précédent.

Une opération de Transmission Universelle de Patrimoine de la société TECHNICBOIS MOULIN par la société SCIERIE MOULIN a eu lieu le 31 juillet 2025, avec effet rétroactif fiscal au 1^{er} septembre 2024.

5.2. Faits significatifs

5.2.1. Analyse de la performance du groupe

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 95,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2024/2025, contre 91,4 millions d'euros sur l'exercice précédent, en progression de 4,2 %.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'export représente 19,1 % du chiffre d'affaires total (contre 15 % en N-1).

Le chiffre d'affaires de l'activité Bois Construction enregistre une progression significative, portée à la fois par une augmentation des volumes commercialisés et la hausse des prix de vente. La mise en service au second semestre de son nouvel outil de réception des gros bois a renforcé les capacités de réception des bois, permettant au Groupe Moulinvest d'augmenter ses volumes sciés puis vendus et ainsi de démontrer à nouveau, au cours de cet exercice, sa capacité à gagner des parts de marché sur son activité historique malgré un environnement très concurrentiel.

La progression des volumes de granulés vendus confirme la position favorable de Moulin Bois Energie sur le marché. Toutefois, cette progression n'a pas permis de compenser l'effet prix défavorable, entraînant une baisse de du chiffre d'affaires du pôle Bois Energie par rapport à l'exercice précédent. L'outil de production fonctionne à pleine capacité illustrant désormais l'ancrage durable du pellet dans les habitudes des consommateurs comme combustible de chauffage naturel et économique. L'activité de cogénération enregistre pour sa part un recul en raison de l'arrêt temporaire de la chaudière au mois d'août nécessaire à la réalisation de sa maintenance préventive pluriannuelle.

Les ventes du pôle Imprégnation sont en baisse, marquées par le recul du marché des poteaux sur l'exercice. Après avoir connu une légère progression au premier semestre, l'activité Poteaux s'est contractée au second semestre, en raison notamment du blocage des transactions commerciales avec l'Algérie. Après deux exercices défavorables, l'activité produits d'aménagements extérieurs, portés par la gamme Découvert, est quant à elle en hausse, combinant un effet prix favorable à des volumes en progression.

La marge brute s'établit à 50,4 millions d'euros en progression de 8,18 % à période comparable. Le taux de marge brute ressort à 53 % de la production de l'exercice, contre 51 % en N-1.

La part de la masse salariale demeure stable et s'établit 12 % du chiffre d'affaires.

Les autres achats et charges externes du Groupe s'élèvent à 23,3 millions d'euros, soit 24,4 % du chiffre d'affaires, contre 27,35 % au titre de la période précédente. Cette baisse s'explique notamment par la diminution des dépenses liées à l'électricité depuis janvier 2025.

L'EBITDA consolidé atteint 16,3 millions d'euros (+52.8 % vs. EBITDA 2023/2024).

Le résultat d'exploitation progresse nettement, à 5,5 millions d'euros, contre 9 000 euros l'exercice précédent.

Les amortissements et dépréciations ont progressé de 1,7 % sur la période.

Les charges financières nettes reculent légèrement, pour s'établir à 0,47 million d'euros (contre 0,76 million d'euros au 31/08/2024).

Le résultat net consolidé ressort ainsi à 3,7 millions d'euros au 31 août 2025, contre une perte de 0,1 millions d'euros au 31 août 2024.

5.2.2. Facteurs de risque

Risques opérationnels

Dans un climat géopolitique et macro-économique toujours incertain, le Groupe Moulinvest évolue dans un secteur du bois attractif et reste confiant pour l'avenir avec l'achèvement en mai 2025 du programme de financement *Epicéa*.

Avec ses derniers investissements sur ses activités de sciages, de triage et d'augmentation de ses capacités de réception des bois, le Groupe MOULINVEST se tient prêt à soutenir une demande croissante dans le secteur du bois de construction et ses perspectives de chiffre d'affaires à court terme sont encourageantes. Le Groupe Moulinvest continue de gagner des parts de marché sur son activité historique malgré un environnement très concurrentiel.

Sur le marché des granulés, l'évolution des prix reste étroitement corrélée aux conditions climatiques. Pour autant, la demande est croissante, sous l'effet d'une recherche accrue de solutions énergétiques naturelles et économiques pour le consommateur. L'activité de granulation ayant atteint un rythme de production normalisé, le groupe continue de privilégier une stratégie axée sur la fidélisation de sa clientèle en maintenant un haut niveau de qualité des produits et des services associés, dans l'attente de pouvoir augmenter ses capacités de production.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. La part des marchés export en croissance sur le premier semestre a permis de palier à une baisse de la demande sur le marché national mais s'est contractée au second semestre en raison notamment du blocage des transactions commerciales avec l'Algérie. A moyen terme, le climat d'incertitude géopolitique devrait peser dans une moindre mesure sur l'activité imprégnation du Groupe dans un contexte de développement de marchés nationaux.

La commercialisation de nos produits d'aménagement extérieurs est une activité cyclique et saisonnière. Après avoir connu des années post-covid en forte croissance, puis une inversion de cycle avec une demande en forte baisse, la tendance du marché est à la hausse et cette activité progresse sur l'exercice en combinant un effet prix favorable à des volumes en progression.

Le Groupe Moulinvest compte sur la continuation de l'amélioration de sa rentabilité du fait de la poursuite de la réduction des charges externes, notamment les coûts énergétiques suite à la renégociation des contrats d'électricité de toutes les filiales du groupe (économie proche de 50% sur les tarifs précédents) pour la période janvier 2025 à décembre 2030, et des charges financières avec le remboursement du financement *Epicéa*.

Ces gains de rentabilité doublés de la fin du remboursement d'une dette financière avoisinant les 4 millions d'euros contribuent à l'augmentation des capacités financières du Groupe Moulinvest qui va les allouer à de nouveaux investissements sur son site de Boisset-Lès-Montrond où le Groupe entend développer son activité de deuxième transformation des bois.

Risques de marché

Le groupe estime ne pas être exposé à des risques de non-respect de ses engagements financiers actuels, compte tenu des perspectives de rentabilité attendues dans les années futures.

Risques environnementaux

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont également des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumises à autorisation préfectorale et principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9001 version 2015, traitement des bois CTB Bois+ et Gestion durable PEFC.

La Scierie Moulin est également une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elle est certifiée pour le traitement des bois selon la norme CTA Bois+ et bénéficie également de la certification de gestion durable PEFC.

Tout est mis en œuvre au sein du groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants

5.2.3. Perspectives 2026

Avec ses derniers investissements sur ses activités de sciages, de triage et d'augmentation de ses capacités de réception des bois, le Groupe MOULINVEST se tient prêt à soutenir une demande croissante dans le secteur du bois de construction et ses perspectives de chiffre d'affaires à court terme sont encourageantes.

Sur le marché des granulés, l'évolution des prix reste étroitement corrélée aux conditions climatiques. Pour autant, la demande est croissante, sous l'effet d'une recherche accrue de solutions énergétiques naturelles et économiques pour le consommateur. L'activité de granulation ayant atteint un rythme de production normalisé, le groupe continue de privilégier une stratégie axée sur la fidélisation de sa clientèle en maintenant un haut niveau de qualité des produits et des services associés, dans l'attente de pouvoir augmenter ses capacités de production.

Le climat d'incertitude géopolitique devrait peser dans une moindre mesure sur l'activité imprégnation du Groupe dans un contexte de développement de marchés nationaux.

C'est donc confiant dans ses perspectives, que le Groupe continue de se doter d'outils performants afin d'augmenter ses volumes produits afin de rester idéalement positionné pour répondre aux attentes d'un marché en progression et en forte évolution, ce, tout en continuant de s'inscrire dans sa démarche environnementale forte.

5.2.4. Point sur le projet Horizon 2030

Les démarches administratives visant à obtenir les autorisations pour dupliquer le process de fabrication de Moulin Bois Energie sur la commune de Dunières et augmenter les volumes de granulés de bois produits étant toujours bloquées, le groupe Moulinvest a gelé ce projet et continue à réfléchir activement à implanter sa nouvelle installation biomasse sur le site de Boisset-Lès-Montrond où le Groupe continue déjà de déployer une politique d'investissements active.

Ainsi, après une phase d'investissement concentrée sur le développement des activités de bois construction sur son site historique de Dunières, MOULINVEST va investir dès l'exercice 2025-2026 sur son site de Boisset-Lès-Montrond afin de développer son activité de deuxième transformation des bois. MOULINVEST vise ainsi augmenter ses volumes de produits à plus forte valeur ajoutée pour son activité bois de construction, tout en réduisant les coûts de production de son activité imprégnation, puis, à moyen terme, le groupe entend également élargir sa gamme de produits proposés en adaptant son offre pour répondre aux nouvelles attentes du marché toujours plus en quête de produits d'ingénierie bois innovants. Ces futures gammes permettront aux utilisateurs de satisfaire aux exigences des réglementations RE2020 et RE2025 en offrant des solutions en matière de réduction de l'impact carbone des constructions, d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et d'utilisation de matériaux biosourcés.

5.3. Principes et méthodes comptables

5.3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, arrêtés au 31 août 2025, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC 2020-01, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 de manière prospective, et par le nouveau règlement ANC 2022-06 appliqué volontairement par le groupe à partir du 1^{er} septembre 2024 (d'application normalement obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3.2. Changement de méthode

Les principes comptables, appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2025, sont les mêmes que ceux au 31/08/2024.

Le nouveau règlement 2022-06 n'a pas d'impact sur les comptes de l'exercice précédent.

Son application entraîne des reclassements de présentation, liés aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat, avec notamment :

- La nouvelle définition plus restrictive du résultat exceptionnel, qui concerne dorénavant des événements majeurs et inhabituels ; les plus et moins-values sur cessions d'immobilisations, ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissements rapportées au résultat, sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation ;
- La suppression des comptes de transferts de charges : les montants sont désormais inscrits en diminution des comptes de charges liés, ou en refacturation dans les produits annexes du chiffre d'affaires.

5.3.3. Estimation et hypothèses

La préparation des comptes consolidés nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat.

Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

5.3.4. Base de préparation des états financiers

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels du 31 août 2025.

Toutes les sociétés ont un exercice comptable de 12 mois, débutant le 1^{er} septembre 2024.

5.3.5. Principes et méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles la société MOULINVEST assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels.
- Eliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires dits « intérêts minoritaires ».

Le groupe applique les méthodes obligatoires suivantes du règlement ANC 2020-01 :

- Comptabilisation des impôts différés (cf. § 5.3.18) ;
- Comptabilisation des contrats de crédit-bail et assimilés (cf. § 5.3.20) ;
- Etalement des frais et primes d'émission sur emprunts (cf. § 5.3.21) ;
- Comptabilisation des frais d'augmentation de capital (cf. § 5.3.22).

Le groupe applique les méthodes optionnelles suivantes du règlement ANC 2020-01 :

- Comptabilisation des engagements de retraite (cf. § 5.3.15) ;
- Prise en compte du résultat à l'avancement (cf. § 5.3.10)
- Etalement des subventions d'investissement, avec inscription en capitaux propres (cf. § 5.3.14).

5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation

Par application volontaire du règlement ANC 2022-06, seules les opérations non courantes et non liées à l'exploitation normale de l'entreprise, en lien avec des événements majeurs et inhabituels, sont constatées en résultat exceptionnel.

5.3.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

5.3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

Lorsque des événements ou des indicateurs indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité.
Les droits de mutation et les honoraires ont été activés.

5.3.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont retenues pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture est inférieure à leur prix d'acquisition, des dépréciations sont constatées.

5.3.10. Stocks

- Evaluation des matières et marchandises :

Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat connu.

En ce qui concerne les stocks de grumes : ceux-ci sont évalués et entrés en stocks dès l'achat, c'est-à-dire au moment de la signature des conventions. Compte tenu de la nature particulière des achats qui ne peuvent être évalués à une valeur réelle que lors de la coupe, il arrive qu'à postériori, lorsque les bois sont coupés, le cubage réel soit différent des cubages entrés en stock. Le stock et les dettes fournisseurs correspondants sont alors réajustés. Cela n'a pas d'incidence sur le résultat, mais peut influer sur le niveau des stocks et des dettes fournisseurs.

En ce qui concerne les stocks de matières premières chez France Bois Imprégnés : ceux-ci sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré, lui-même constitué du prix d'achat et des frais accessoires.

Les autres approvisionnements sont évalués au coût unitaire moyen pondéré.

- Evaluation des produits finis :

Le stock de produits finis est évalué au coût de revient.

- Dépréciation des stocks :

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée le cas échéant si la valeur actuelle (de réalisation) devient inférieure au coût de production. Des dépréciations ont été constatées (cf. § 5.5.3).

- Valorisation des contrats à long terme :

La méthode à l'avancement consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats. La méthode à l'avancement porte sur tous les contrats en cours.

Elle ne concerne que la société TECHNICBOIS MOULIN, tupée au 31 juillet 2025. Au titre de l'exercice 2025, la partie concernée du chiffre d'affaires consolidé s'élève à 195 k€.

Le résultat est constaté à l'avancement en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement. Le pourcentage d'avancement retenu est le rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date d'arrêté et le total des coûts d'exécution du contrat.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison, sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, est constatée immédiatement.

5.3.11. Crédances et dettes

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont valorisées au taux de change constaté à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion, par rapport aux montants précédemment comptabilisés en euros, sont comptabilisées en écarts de conversion actifs ou passifs. Le cas échéant, les pertes de change latentes font l'objet de provisions.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés d'irrécouvrabilité.

5.3.12. Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût d'achat.

5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

5.3.14. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements apparaissant au passif des comptes sociaux des sociétés consolidées sont :

- virées en produits constatés d'avance, sans incidence sur la fiscalité différée, pour celles octroyées avant le 1^{er} janvier 2021 ;
- inscrites dans les capitaux propres pour leur montant net d'impôt, pour celles octroyées après le 1^{er} janvier 2021 en application du règlement ANC 2020-01.

En application des dernières précisions de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes concernant le fait générateur retenu (EC 2023-27 du 04/07/2024), les subventions d'investissement sont comptabilisées au fur et à mesure des dépenses subventionnées.

Les sommes déjà perçues, sans dépense engagée, sont comptabilisées en autres dettes. Les sommes non encore perçues, mais faisant l'objet d'un accord de financement signé, sont indiquées en engagements hors bilan.

5.3.15. Avantages du personnel

Les engagements de retraite concernent les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE. L'intégralité des engagements au 31/08/2025 a fait l'objet d'une provision.

Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir ce risque. Le groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle.

Le groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité minimale légale de départ à la retraite.

Les hypothèses de calcul de la provision sont les suivantes :

- départ à l'âge de 65 ans
- méthode rétrospective des droits proratisés temporis (avec progression des salaires de 2.5%)
- rotation lente
- taux d'actualisation : 4.43 %
- taux de cotisation patronale : application des taux moyens constatés dans chacune des sociétés consolidées.

5.3.16. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.3.17. Passifs éventuels et litiges

Si le montant ou l'échéance d'un risque ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

5.3.18. Impôts

Les impôts différés résultent des retraitements et éliminations pratiqués et de toute différence temporaire apparaissant entre résultat comptable et fiscal. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable (prise en résultat des différences temporaires). Ils ont été calculés au taux de 25%.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2011 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que chaque filiale (SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2013 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE. La convention signée stipule que chaque filiale (France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2014 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et TECHNICBOIS MOULIN. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2015 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et IMMO BOISSET. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2019 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et FOREZ BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Le groupe fiscal intégré existant a dégagé un bénéfice fiscal de 6 318 K€ au 31 août 2025.

5.3.19. Reconnaissance des produits

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans toutes les sociétés du groupe obéissent aux règles suivantes : la livraison déclenche la facturation et par conséquent la comptabilisation immédiate des produits. Des PQFA (Primes Quantitatives de Fin d'Année) sont versées à certains clients selon des conventions signées avec eux sur la base de volumes traités en année civile.

Au 31 août, il est fait une estimation des primes qui seront dues au 31 décembre sur la base de l'année civile en fonction des volumes déjà connus et à venir. Des avoirs à établir sont comptabilisés au prorata du chiffre d'affaires réel au 31 août.

5.3.20. Contrat de location et crédits baux

Un grand nombre de biens, matériels techniques notamment, sont financés par crédit-bail ou location longue durée. Ceux-ci ont été retraités pour faire apparaître à l'actif la valeur brute des immobilisations ainsi financées et les amortissements calculés sur une durée probable d'utilisation, et au passif les emprunts qui auraient été souscrits pour financer les investissements.

5.3.21. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts

Les coûts des emprunts et des dettes portant intérêts sont constatés selon les dispositions du plan comptable général en charges financières. Les frais de mise en place des financements, associés au projet de modernisation et de développement industriel Horizon 2020, ont fait l'objet d'un étalement sur une durée de 7 ans, qui s'est terminé au 31 août 2025.

5.3.22. Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission

En application du règlement ANC 2020-01, les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour leur montant net d'impôt.

5.3.23. Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Au 31 août 2025, la société MOULINVEST détient, dans le cadre d'un contrat de liquidité, 1 333 de ses propres actions. Elle détient également, dans le cadre d'un contrat de rachat d'actions, 47 856 de ses propres actions.

Les cessions de l'exercice ont dégagé des plus et moins-values : il en résulte un boni net de 9 K€.

Ces opérations sont imputées, dans les comptes consolidés, sur les capitaux propres du groupe, pour un montant net d'impôt de 352 K€.

5.3.24. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social, hors titres d'autocontrôle (avis n°27 mai 1993 de l'OEC).

5.4. Périmètre de consolidation

5.4.1. Liste des sociétés consolidées

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Activité des sociétés holding
SAS SCIERIE MOULIN	100%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière
SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	100%	Globale	564503043	Scierie et traitement de bois
SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE	100%	Globale	332813229	Scierie et rabotage du bois
SARL IMMO BOISSET	100%	Globale	812756815	Gestion immobilière
SAS FOREZ BOIS ENERGIE	100%	Globale	848995551	Production, transformation et vente de matières énergétiques

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par Moulinvest S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (capital restant dû au 31/08/2025 : 79 963 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

5.4.2. Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation est modifié depuis le dernier exercice clos le 31 août 2024, avec la TUP de la société TECHNICBOIS MOULIN par la société SCIERIE MOULIN au 31 juillet 2025.

5.5. Bilan

5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Rubriques	Début exercice	Acquisition	Cession	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Ecart d'acquisition	0					0
Frais de développement	0					0
Concessions, Brevets	254	21	53		47	269
Fonds commercial	0					0
Autres immo incorporelles	0					0
IMMO INCORPORELLES	254	21	53	0	47	269
Terrains	9 688	937	1		13	10 637
Constructions	26 157	301	41		458	26 875
Installations techniques	111 485	1 962	408		2 464	115 503
Autres immo corporelles	7 512	633	323		154	7 976
Immo en cours	1 186	1 331	8		-533	1 976
Avances et acomptes	2 788	290			-2 396	682
IMMO CORPORELLES	158 816	5 454	781	0	160	163 649
Titres participation	0					0
Créances sur participations	0					0
Autres titres immo	67	21	1			87
Prêts	160	19	4			175
Autres immo financières	14					14
IMMO FINANCIERES	241	40	5	0	0	276
TOTAL	159 311	5 515	839	0	207	164 194

Les principaux investissements correspondent à des investissements de modernisation et de productivité en première et seconde transformation et de renouvellement, notamment :

- Installation d'une ligne d'écorçage-rondinage en complément du parc à grumes actuel (Scierie Moulin) : 876 K€
- Installation d'un ascenseur à liteaux : 243 K€ (Scierie Moulin)
- Remplacement de matériels d'exploitation forestière, de transport et de manutention : 948 K€
- Création de nouveaux enrobés (Scierie Moulin) : 197 K€
- Aménagement terrain (France Bois Imprégnés) : 730 K€
- Construction de bâtiments (Immo Boisset) : 547 K€
- Nouvelles installations de détection incendie (Scierie Moulin) : 89 K€
- Remplacement du système d'aspiration de la raboterie (Scierie Moulin) : 66 K€

Concernant les crédits-baux, a été financé chez SCIERIE MOULIN des matériels de manutention (chariots) pour 264 K€.

Les biens inscrits dans les immobilisations, qui font l'objet de contrats de location-financement, ont une valeur brute totale de 28 193 K€.

Ils correspondent essentiellement à des installations techniques. Leurs modalités de dépréciation sont identiques à celles des autres immobilisations, leur valeur nette comptable s'élève à 5 980 K€.

(Dans le paragraphe 5.8.2.2, les investissements sont présentés par secteur d'activité.)

5.5.2. Amortissements et provisions des Immobilisations

Durées d'amortissement

Nature	Durée
Immobilisations incorporelles : logiciels	1 an
Constructions	10 - 30 ans
Agencements, installations	3 - 20 ans
Matériel et outillage	2 - 10 ans
Matériel de transport	2 - 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 - 10 ans

Variations des amortissements

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Ecart d'acquisition	0					0
Frais de développement	0					0
Concessions, Brevets	254	13	53			214
Fonds commercial	0					0
Autres immo incorporelles	0					0
IMMO INCORPORELLES	254	13	53	0	0	214
Terrains	4 971	492	1			5 462
Constructions	12 126	1 280	26		128	13 508
Installations techniques	63 940	8 758	398			72 300
Immo en crédit-bail et assimilés						
Autres immo corporelles	3 728	745	238			4 235
Immo en cours	0					0
IMMO CORPORELLES	84 765	11 275	663	0	128	95 505
TOTAL	85 019	11 288	716	0	128	95 719

Variations des provisions sur immobilisations

Rubriques	Début exercice	Dotation	Reprise	Variation périmètre	Autre variation et variation de change	Fin exercice
Provisions sur titres de participation	0					0
Provisions sur autres immobilisations financières	3					3
TOTAL	3	0	0	0	0	3

5.5.3. Stocks et en-cours

STOCK 31/08/2025	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	19 950	4	19 946
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	9 669	400	9 269
Marchandises	168		168
TOTAL	29 787	404	29 383

Les stocks de produits finis font l'objet d'une dépréciation de 400 K€ au 31/08/2025.

STOCK 31/08/2024	BRUT	PROVISION	NET
Matières premières	15 493	4	15 489
Encours de biens			
Encours de services			
Produits intermédiaires et finis	8 655	724	7 931
Marchandises	192		192
TOTAL	24 340	728	23 612

Les stocks de produits finis ont fait l'objet d'une dépréciation de 724 K€ au 31/08/2024.

5.5.4. Crédits clients et autres crédits

AU 31/08/2025	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
Prêts	176	0	176
Crédits clients	11 705	11 705	
Avances et acomptes versés	1 244	1 244	
Actifs d'impôts différés	65	65	
Autres crédits	4 753	4 753	
Charges constatées d'avance	398	398	
Frais d'émission d'emprunt			
TOTAL	18 341	18 165	176

Les crédits clients font l'objet d'une dépréciation de 71 K€ au 31/08/2025.

AU 31/08/2024	MONTANT BRUT	moins d'un an	plus d'un an
Prêts	160	4	156
Crédits clients	10 468	10 468	
Avances et acomptes versés	1 267	1 267	
Actifs d'impôts différés	66	66	
Autres crédits	4 331	4 331	
Charges constatées d'avance	541	541	
Frais d'émission d'emprunt	97	97	
TOTAL	16 930	16 774	156

Les crédits clients faisaient l'objet d'une dépréciation de 109 K€ au 31/08/2024.

5.5.5. Actifs financiers

- Au 31/08/2025 : 8 542 K€

Les placements à court terme sont composés de comptes à terme chez MOULINVEST pour 1 907 K€ (dont 6 K€ d'intérêts à recevoir), chez SCIERIE MOULIN pour 10 K€ et chez MOULIN BOIS ENERGIE pour 2 678 K€ (dont 178 K€ d'intérêts à recevoir), ainsi que de SICAV pour 1 945 K€ chez MOULIN BOIS ENERGIE et 2 002 K€ chez France BOIS IMPREGNES.

En outre, dans les disponibilités, figurent des comptes de placements d'excédents chez MOULINVEST pour 253 K€ (intérêts courus : 29 K€) et chez SCIERIE MOULIN pour 2 K€ (intérêts courus : 4 K€).

- Au 31/08/2024 : 18 661 K€

Les placements à court terme sont composés de comptes à terme chez SCIERIE MOULIN pour 4 092 K€ (dont 92 K€ d'intérêts à recevoir) et chez MOULIN BOIS ENERGIE pour 8 671 K€ (dont 165 K€ d'intérêts à recevoir), ainsi que de SICAV pour 1 950 K€ chez MOULINVEST, 1 945 K€ chez MOULIN BOIS ENERGIE et 2 002 K€ chez France BOIS IMPREGNES.

En outre, dans les disponibilités, figurent des comptes de placements d'excédents chez MOULINVEST pour 5 558 K€ (intérêts courus : 85 K€) et chez SCIERIE MOULIN pour des montants non significatifs.

5.5.6. Trésorerie et équivalents trésorerie

La marge brute d'autofinancement est en hausse de 39.0 % par rapport à l'exercice précédent, et s'établit à 14 017 K€. Cette augmentation est liée à l'amélioration du résultat net consolidé.

La variation du besoin en fonds de roulement est négative sur la période (- 1 541 K€).

Les flux de trésorerie générés par l'activité sont donc positifs de 12 476 K€, en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Les flux nets de trésorerie liés aux investissements sont négatifs de -4 987 K€, hors nouveaux contrats de crédit-bail d'un montant de 264 K€. Ils correspondent principalement à la réalisation d'investissements de productivité ou de renouvellement pour Scierie Moulin, Moulin Bois Energie et France Bois Imprégnés.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 19 659 K€ (comprenant le remboursement total de la dette senior), alors que 3 847 K€ de nouveaux emprunts ont été souscrits (hors nouveaux contrats de crédit-bail). Par ailleurs, un dividende de 514 K€ a été versé en février 2025 aux actionnaires de MOULINVEST.

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat, mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces éléments, le Groupe a vu sa trésorerie se dégrader de - 8 833 K€, pour s'établir à 22 030 K€ au 31 août 2025 (contre 30 863 K€ au 31 août 2024).

5.5.7. Capital et informations sur le capital

Composition du capital social :

	EX. 31/08/2025	EX. 31/08/2024
Nombre de titres à l'ouverture	3 075 338	3 075 338
Augmentation de capital		
Diminution de capital	0	0
Nombre de titres à la clôture	3 075 338	3 075 338

La société détient 49 189 actions propres à la clôture.

La valeur nominale des titres est de 1.20 €.

5.5.8. Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

AU 31/08/2025	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	21 447	4 845	13 891	2 711
Emprunts en crédit-bail	3 097	1 349	1 748	0
Emprunts et dettes financières divers	322	322		
TOTAL	24 866	6 516	15 639	2 711

AU 31/08/2025	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Au 31/08/2025, les emprunts en crédit-bail comportent 218 K€ d'échéances bénéficiant d'un report exceptionnel lié au Covid-19. Leur ventilation est la suivante : nulle à moins d'1 an, et 218 K€ de 1 à 5 ans.

Au 31/08/2025	Garanties	Non Garanties	Total
Autres emprunts à taux fixe	10 243	11 203	21 447
Autres emprunts à taux variable	0	0	0
Dettes financières auprès des établissements de crédit	10 243	11 203	21 447
Dettes financières des contrats de crédit-bail	3 097	0	3 097
Autres dettes financières		322	322

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées uniquement d'emprunts à taux fixe à hauteur de 21 447 K€.

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 22.97 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 16 602 / 72 272 = 22.97 %, contre 25.57 % au 31/08/2024).

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe, est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 et assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat, a été remboursé à échéance prévue fin mai 2025.

AU 31/08/2024	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	35 563	17 845	13 822	3 896
Emprunts en crédit-bail	4 545	1 698	2 844	3
Emprunts et dettes financières divers	232	232		
TOTAL	40 340	19 775	16 666	3 899

AU 31/08/2024	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Au 31 août 2024, les emprunts en crédit-bail comportent 262 K€ d'échéances bénéficiant d'un report exceptionnel lié au Covid-19. Leur ventilation est la suivante : 44 K€ à moins d'1 an, et 218 K€ de 1 à 5 ans.

Au 31/08/2024	Garanties	Non Garanties	Total
Autres emprunts à taux fixe	22 114	9 655	31 769
Autres emprunts à taux variable	3 794	0	3 794
Dettes financières auprès des établissements de crédit	25 908	9 655	35 563
Dettes financières des contrats de crédit-bail	4 545	0	4 545
Autres dettes financières		232	232

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 31 769 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 3 794 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 25.57 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 17 717 / 69 286 = 25.57 %, contre 46.52 % au 31/08/2023).

Concernant le crédit syndiqué mis en place en 2018 et assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat, au 31 août 2024 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 0.866 pour un seuil contractuel de 2,5 ; et est à un niveau inférieur à : 2,5 ;
- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2024 est de 10 695 K€ et est à un niveau inférieur à 13 000 K€.
- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élève à 190 438 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;
- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 415 567 euros et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

5.5.9. Provision pour engagement de retraite et autres provisions

	31/08/2024	Variation périmètre	Virement	Dotations	Reprises	31/08/2025
Provisions pour retraites	431			1	-73	359
Provision pour litiges	293			43	-24	312
Provisions pour risque et charge	2 258			30	-27	2 261
TOTAL	2 982	0	0	74	-124	2 932

Les sociétés soumises à des engagements de retraite sont MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE. L'intégralité des engagements au 31/08/2025 a fait l'objet d'une provision. Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir cet engagement.

5.5.10. Litiges et passifs éventuels

Certains litiges, susceptibles d'entraîner une réclamation au titre de la responsabilité civile produit après livraison, avaient été provisionnés antérieurement à l'exercice. Ces provisions ont été maintenues au 31 août 2025.

Tel est le cas d'une provision pour un montant de 500 000 euros, qui avait ainsi été constatée sur l'exercice 2018 dans le cadre d'une procédure en contentieux susceptible d'engager la responsabilité de la société. La procédure n'a pas donné lieu à une condamnation à la date d'établissement des états financiers. La provision a été établie sur la base des conclusions intermédiaires des rapports d'expertises établis et de l'appréciation faite du faisceau d'éléments disponibles.

Aucune modification n'a été apportée à cette provision au titre de l'exercice écoulé.

Rappelons par ailleurs, que des provisions constatées antérieurement à l'exercice au titre de passifs liés à des dispositions réglementaires dans le domaine environnemental ainsi qu'à des frais de démantèlement d'équipements industriels, ont été maintenues dans les comptes à concurrence de 1 705 k€.

Enfin précisons également que des mouvements de provisions ont été constatées sur la période au titre :

- D'une reprise nette aux provisions pour indemnités de départs en retraite à venir pour 72 k€ ;
- D'une dotation aux provisions pour litiges à hauteur de 43 k€, et d'une reprise à hauteur de 24 k€ ;
- D'une dotation aux provisions pour risques pour 30 k€, et d'une reprise pour 27 k€.

5.5.11. Dettes fournisseurs et autres dettes

Le montant particulièrement significatif des dettes fournisseurs à la clôture s'explique par le cadre contractuel liant le groupe Moulinvest à ses fournisseurs de bois. L'accord entre les deux parties prévoit un paiement au fur et à mesure de la consommation des bois achetés sur pied.

Ainsi le processus de comptabilisation des achats de grumes est le suivant :

- Dans le cas de contrats d'approvisionnement conclus avec les ONF (Offices Nationaux des Forêts), le transfert de risque et de propriété intervient à l'occasion de la livraison sur le site de production de la scierie après réception au parc à grumes et sur la base du décompte de volume établi à cet instant. La comptabilisation en achats intervient à la livraison sur site.

- Pour des achats à des particuliers ou à des groupements forestiers, les modalités de transfert de risque et de propriété sont établies en fonction des accords passés : la comptabilisation s'effectue soit à la signature de la convention d'achat, soit à la livraison sur site. En cas de transfert à la signature de la convention d'achat, et modulo le versement d'un acompte prévu contractuellement, les règlements interviennent au fur et à mesure de la mobilisation du bois en scierie. Cela peut générer des délais de paiement de plus d'un an, entre le moment où le bois est acheté et celui où il est payé.

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des subventions d'investissement obtenues par les sociétés SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, SCI DE VILLE, IMMOBILIER DE VILLE et France BOIS IMPREGNES. Ce retraitement concerne uniquement les subventions octroyées avant le 1^{er} janvier 2021 (626 K€ restants au 31 août 2025 en produits d'avance au bilan).

Celles obtenues postérieurement à cette date sont inscrites dans les capitaux propres pour leur montant net d'impôt (713 K€ au 31 août 2025, déduction faite d'un impôt différé de 238 k€, concernant la société SCIERIE MOULIN).

Enfin, la subvention perçue en 2024, dans le cadre d'un accord signé concernant la société MOULIN BOIS ENERGIE, mais ne faisant encore l'objet d'aucune dépense, est comptabilisée en autres dettes pour un montant de 2 521 k€. Le montant non encore versé et restant à percevoir sur cette subvention accordée s'élève à 10 084 k€ au 31/08/2025.

AU 31/08/2025	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 162	23 162		
Dettes sur immobilisations	955	955		
Avances et acomptes sur commande	91	91		
Dettes fiscales et sociales	4 954	4 954		
Impôts différés passifs (*)	3 687	3 365	322	
Autres dettes	3 565	3 565		
Produits constatés d'avance	636	636		
TOTAL	37 050	36 728	322	0

(*) La distinction pour les parts de 1 à 5 ans et à plus de 5 ans est effectuée uniquement pour l'impôt différé sur les provisions pour hausse des prix (hypothèse d'une reprise sur le délai maximum de 6 ans).

AU 31/08/2024	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 693	19 693		
Dettes sur immobilisations	912	912		
Avances et acomptes sur commande	75	75		
Dettes fiscales et sociales	3 052	3 052		
Impôts différés passifs (*)	4 269	3 480	789	
Autres dettes	3 400	3 400		
Produits constatés d'avance	796	796		
TOTAL	32 197	31 408	789	0

(*) La distinction pour les parts de 1 à 5 ans et à plus de 5 ans est effectuée uniquement pour l'impôt différé sur les provisions pour hausse des prix (hypothèse d'une reprise sur le délai maximum de 6 ans).

5.6. Compte de résultat

5.6.1. Résultat d'exploitation

Le lecteur est invité à se reporter à l'analyse de la performance § 5.2.1

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités est faite dans le paragraphe 5.8.2.1

5.6.2. Résultat financier

PRODUITS FINANCIERS	31/08/2025	31/08/2024
Revenus des participations		
Revenus de placements	569	679
Escomptes obtenus	21	8
Produits de cession		
Ecarts de conversion		
Reprises sur provisions		
Gains de change		
Autres produits financiers		
Transfert de charges financières		
TOTAL	590	687

Les financements par crédits baux ont été retraités pour faire apparaître la charge financière supportée par le groupe. Ils sont distingués des intérêts des emprunts réels dans le tableau ci-dessous.

CHARGES FINANCIERES	31/08/2025	31/08/2024
Intérêts bancaires	858	1 247
Intérêts sur crédit bail	87	109
Escomptes accordés	114	90
Pertes de change		
Charges nettes sur cession VMP		
Dotations financières		
Autres charges financières		
TOTAL	1 059	1 446

5.6.3. Détail des charges et produits exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/08/2025	31/08/2024
Produits de cessions d'immobilisations		415
Quote-part de subvention		266
Autres opérations en capital		
Ecarts d'acquisition		
Profit sur report d'impôt		
Reprises sur provisions		241
Indemnité d'assurance		200
Produits divers (régularisations diverses et produits sur exercices antérieurs)		194
TOTAL	0	1 316

CHARGES EXCEPTIONNELLES	31/08/2025	31/08/2024
Cession d'immobilisations		295
Ecart d'acquisition		
Perte sur report d'impôt		
Changement méthode		
Dotation aux provisions pour risques		33
Dotation aux provisions pour litiges		38
Coût de désamiantage et de dépollution		10
Rappels suite à contrôle fiscal et social		
Sinistres / Litiges		257
Pénalités		14
Charges diverses (régularisations diverses et charges sur exercices antérieurs)		89
TOTAL	0	736

La nouvelle définition plus restrictive du résultat exceptionnel, qui concerne dorénavant des évènements majeurs et inhabituels, a pour conséquence un reclassement des produits et charges exceptionnels en résultat d'exploitation.

	31/08/2025	31/08/2024
	Résultat d'exploitation	Résultat exceptionnel
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		393 724
Cessions d'actifs	208 692	415 569
Quote-part de subvention	280 686	265 695
Reprises provisions exceptionnelles	51 719	240 869
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-300 220
Valeur comptable éléments actifs cédés	-30 959	-294 804
Dotations provisions exceptionnelles et amort.	-73 500	-140 513

5.7. Autres informations

5.7.1. Effectif du groupe

	31/08/2025	%	31/08/2024	%
Cadres	31	14%	31	14%
A. M. et techniciens	30	13%	30	13%
Employés	40	18%	42	19%
Ouvriers	122	55%	121	54%
TOTAL	223	100%	224	100%

5.7.2. Impôts

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (K€)

L'impôt sur le bénéfice au compte de résultat comprend :

Ventilation	31/08/2025	31/08/2024
Impôts exigibles	1 884	200
Impôts différés	-585	-235
TOTAL	1 299	-35

Rapprochement entre charge d'impôt théorique et effective :

Ce rapprochement se présente de la façon suivante :

Montant de la différence	31/08/2025	31/08/2024
Résultat avant impôt	5 025	-170
Taux normal d'impôt en France	25,00%	25,00%
Impôt théorique (A)	1 256	-42
Impôt réel (B)	1 299	-35
Différence à expliquer (A-B)	-43	-7

Eléments de rapprochement	31/08/2025	31/08/2024
Amortissement des écarts d'acquisition		
Effets des différences de taux d'imposition	35	25
Effets de la variation du taux (report variable)	0	0
Résultats taxés aux taux réduits	-40	-35
Pertes fiscales (antérieures ou exercice)	-36	-1251
Dif. Permanentes résultat comptable/imposable	47	18
Dif. temporaires résultat comptable/imposable	0	0
Impact intégration fiscale	-62	1226
Crédits d'impôts	13	10
Autres		
Montant rapproché	-43	-7

Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés :

Impôts différés en k€	31/08/2025	31/08/2024
Décalages temporaires	-22	-76
Reports fiscaux déficitaires		1
Frais d'acquisition de titres		
Indemnités de départ à la retraite	39	55
TOTAL ID ACTIFS	17	-20
Juste valeur actifs amortissables	42	33
Eliminations internes / retraitements divers	-18	12
Crédits baux	777	819
Provisions réglementées	2 838	3 319
TOTAL ID PASSIFS	3 639	4 183
VARIATION	-3 622	-4 203

IMPOTS DIFFERES APRES COMPENSATION	31/08/2025	31/08/2024
Impôts différés actifs	65	66
Impôts différés passifs	3 687	4 269
VARIATION	-3 622	-4 203

5.7.3. Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social. Le résultat par action de base est le même que le résultat par action dilué.
RESULTAT PAR ACTION = 3 726 309 € / 3 026 149 = 1.231370 €

5.7.4. Parties liées

La SCI MARINE BIS est propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction (échéance 31/12/2027) à la SARL IMMOBILIER DE VILLE. Celle-ci a édifié un bâtiment dans lequel MOULIN BOIS ENERGIE a installé, pour exercer ses activités, les machines et la chaîne de fabrication des granulés de bois dans lesquelles elle a investi.

La SCI MARINE BIS est également propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction (échéance 31/10/2028) à la SCIERIE MOULIN, sur laquelle cette dernière a édifié une plate-forme de stockage. La charge de loyer correspondante est de 69 K€ dans la SCIERIE MOULIN au 31 août 2025, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS étant quant à elle soldée.

Par procès-verbal d'assemblée générale du 17 février 2017 de la SCIERIE MOULIN, il a été décidé d'une résiliation partielle de ce bail, par détachement d'une parcelle de terrain.

Cette parcelle fait l'objet d'un nouveau bail à construction (échéance 28/02/2035) entre la SCI MARINE BIS et la SARL IMMOBILIER DE VILLE, sur laquelle cette dernière a édifié un bâtiment de stockage pour l'activité de MOULIN BOIS ENERGIE.

Il existe enfin, depuis le 15 mars 2019, deux nouveaux baux à construction (échéances 31/03/2037) entre la SCI MARINE BIS et la SARL IMMOBILIER DE VILLE, pour la construction de bâtiments industriels abritant chaufferie, silo et broyeur.

La charge globale de loyer correspondante est de 106 K€ dans la SARL IMMOBILIER DE VILLE au 31 août 2025, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS étant quant à elle soldée.

5.7.5. Honoraire des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires provisionnés dans les comptes au 31 août 2025, au titre de la mission de contrôle légal des comptes s'élève respectivement à :

SA MOULINVEST (dont revue des sociétés IMMOBILIER DE VILLE, SCI DE VILLE, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, TECHNICBOIS MOULIN, IMMO BOISSET, et FOREZ BOIS ENERGIE) : 107 400 € HT

SAS SCIERIE MOULIN : 24 238 € HT

SAS MOULIN BOIS ENERGIE : 9 126 € HT

SAS FRANCE BOIS IMPREGNES : 21 727 € HT

5.7.6. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction rémunérés dans le groupe consolidé sont le président de la SA MOULINVEST et les directeurs généraux de la SA MOULINVEST.

Le total des rémunérations versé à ces organes s'élève à 471 720 € bruts.

5.7.7. Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement n'a pas été isolé au 31 août 2025.

5.7.8. Evènements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Aucun évènement significatif n'est survenu depuis l'arrêté des comptes au 31 août 2025.

5.7.9. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

Néant.

5.8. Information sectorielle

5.8.1. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (K€)

	31/08/2025	%	31/08/2024	%
France	77 001	80,88%	77 640	84,97%
Europe	12 809	13,45%	9 693	10,61%
Amérique	8	0,01%	53	0,06%
Océanie	0	0,00%	0	0,00%
Asie	431	0,45%	30	0,03%
Afrique	4 959	5,21%	3 955	4,33%
TOTAL	95 208	100%	91 371	100%

5.8.2. Segmentation par secteur d'activité (K€)

5.8.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité

	31/08/2025	%	31/08/2024	%
BOIS CONSTRUCTION				
Activité de scierie	49 601	52,10%	43 250	47,33%
Conduite/réalisation chantiers	195	0,20%	212	0,23%
BOIS ENERGIE				
Cogénération	4 841	5,08%	5 120	5,60%
Granulation	19 391	20,37%	20 896	22,87%
IMPREGNATION				
Poteaux	7 937	8,34%	8 754	9,58%
Découvert	10 990	11,54%	10 756	11,77%
AUTRES				
2 253	2,37%	2 383	2,61%	
Dont Bois palettes	1 604		1 599	
TOTAL	95 208	100%	91 371	100%

L'unité de cogénération biomasse a obtenu l'accord du Ministère pour la production de l'électricité. Le contrat signé avec EDF prévoit une rémunération assise sur un prix fixe du MWh dont le montant est indexé et court jusqu'au 30/06/2031.

5.8.2.2. Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité

	31/08/2025	%	31/08/2024	%
BOIS CONSTRUCTION	103 891	63,27%	100 432	63,04%
BOIS ENERGIE				
Cogénération	13 998	8,53%	14 060	8,83%
Granulation	22 586	13,76%	22 515	14,13%
IMPREGNATION				
21 448	13,06%	20 101	12,62%	
MASSIF BOIS				
0,00%				0,00%
AUTRES				
2 271	1,38%	2 203	1,38%	
TOTAL	164 194	100%	159 311	100%

Parmi ces immobilisations, celles qui sont réalisées sur des terrains pris en bail à construction auprès de la SCI Marine Bis (société hors groupe), sont les suivantes :

- Par la société IMMOBILIER DE VILLE : 8 202 K€ de valeur brute et 2 693 K€ de valeur nette comptable.
- Par la scierie MOULIN : 148 K€ de valeur brute et 26 K€ de valeur nette comptable.

5.8.3. Ventilation du résultat par zone géographique (K€)

Le système d'information de la société ne permet actuellement pas de déterminer un résultat par zone géographique.

5.9. Engagements hors bilan

5.9.1. Engagements financiers donnés

➤ **Moulinvest S.A.**

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la BANQUE RHONE ALPES à hauteur de 650 000 €, en principal et accessoires 127 163 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 450 000 €, en principal et accessoires 159 574 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la SOCIETE GENERALE à hauteur de 2 100 000 €, en principal et accessoires 858 093 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 300 000 €, en principal et accessoires (caution totale : 109 520 euros) 31 151 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 300 000 €, en principal et accessoires (caution totale : 109 520 euros) 30 036 €

Caution solidaire : ligne de caution ARKEA pour SCIERIE MOULIN 1 080 000 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès du CREDIT LYONNAIS à hauteur de 1 600 000 €, en principal et accessoires 39 838 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise 1 000 000 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de ARKEA à hauteur de 500 000 € (capital restant dû au 31/08/2025 : 320 980 €) 250 000 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMOBILIER DE VILLE auprès du CREDIT LYONNAIS et de la SOCIETE GENERALE (initial : 645 000 €) 18 430 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMO BOISSET auprès de la BNP PARIBAS à hauteur de 183 800 €, en principal et accessoires 30 590 €

➤ Scierie Moulin S.A.S.

Nantissement du fonds de commerce, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 2 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 1 626 527 €.

Nantissement du matériel financé, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 350 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 119 819 €.

Nantissement des titres SOMUDIMEC au profit de SOMUDIMEC à hauteur de :

- 4 514 euros (296 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 202 442 € HT) consenti par le Crédit Coopératif ;
- 3 721 euros (244 titres), concernant un crédit-bail COOPAMAT (valeur globale : 188 015 € HT) consenti par le Crédit Coopératif.

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès du CREDIT AGRICOLE (montant initial de l'emprunt : 1 400 000 €) 1 041 036 €

➤ S.C.I. de Ville

• A titre de garanties au profit de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, dans le cadre de l'emprunt de 1 600 000 € souscrit par la SCI DE VILLE :

- Privilège de prêteur de deniers pour 1 500 000 €,
- Hypothèque complémentaire de 100 000 €.

Le total du capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 113 436 €.

• Garanties hypothécaires sur l'ensemble immobilier sis ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastré sections AM812 et AM798, dans le cadre des emprunts de 1 400 000 € (auprès de la SOCIETE GENERALE, capital restant dû au 31/08/2025 : 743 424 €) et 1 250 000 € (auprès du CREDIT AGRICOLE, capital restant dû au 31/08/2025 : 650 039 €) souscrits par la SCI DE VILLE.

• Garantie hypothécaire sur un terrain sis à DUNIERES, cadastré sections AM821, pour un emprunt de 500 000 € auprès de ARKEA (capital restant dû au 31/08/2025 : 320 980 €) souscrit par la SCI DE VILLE.

• Hypothèque conventionnelle sur le tènement immobilier pour le bâtiment de stockage sis à DUNIERES, pour un emprunt de 450 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE (capital restant dû au 31/08/2025 : 330 328 €) souscrit par la SCI DE VILLE.

• Garantie hypothécaire sur des parcelles de terrain sis à DUNIERES, cadastrées sections AM 821, 812, 851 et 798, pour un emprunt de 700 000 € (libéré partiellement au 31/08/2025 à hauteur de 666 763 €) auprès de BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES (capital restant dû au 31/08/2025 : 595 303 €) souscrit par la SCI DE VILLE.

➤ S.A.R.L. Immobilier de Ville

• A titre de garanties, prises pour compte commun par la Société Générale, au profit d'un pool bancaire (Société Générale, Le Crédit Lyonnais, et HSBC), dans le cadre des emprunts de 3 473 353 € (capital restant dû au 31/08/2025 : 79 963 €) et 601 000 € (capital restant dû au 31/08/2025 : nul) souscrits par la SARL IMMOBILIER DE VILLE :

- Inscription d'hypothèque conventionnelle et en concurrence entre les banques, sur le droit au bail à construction et sur les constructions édifiées par la SARL IMMOBILIER DE VILLE, dans le cadre du bail à construction consenti par la SCI MARINE BIS sur une parcelle de terrain

- Affectation hypothécaire, conférée par la SCI MARINE BIS, sur le terrain lui appartenant, objet du bail à construction susvisé,

- Cession des loyers perçus (loi Dailly) de la société MOULIN BOIS ENERGIE.

- Affectation hypothécaire en garantie de la dette d'un tiers consentie par la SCI MARINE BIS et hypothèque sur le droit au bail à construction portant sur les parcelles sises ZA De Ville 43220 DUNIERES, cadastrées AM 811, 879, 882, 878, 884 et 886, dans le cadre de l'emprunt de 600 000 € (auprès de la SOCIETE GENERALE, capital restant dû au 31/08/2025 : 336 354 €) souscrit par la SARL IMMOBILIER DE VILLE.

➤ **France Bois Imprégnés S.A.S.**

Hypothèque conventionnelle sur tènement immobilier : 250 000 € en principal, intérêts et accessoires au profit du CREDIT AGRICOLE. Le solde restant dû sur l'emprunt s'élève à 79 164 €.

Hypothèque bâtiment de Boisset Les Montrond, au profit du CREDIT AGRICOLE pour un emprunt d'un montant nominal de 280 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 70 577 €.

Gage sans dépossession de biens meubles à hauteur de 152 780 €, au profit de BNP PARIBAS pour un emprunt d'un montant nominal de 350 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 59 109 €.

Hypothèque (garantie initiale : 1 610 000 €) sur bien immobilier au profit du LCL pour un emprunt d'un montant nominal de 1 400 000 €, débloqué à hauteur de 1 327 039 € au 31/08/2025. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 1 083 510 €.

5.9.2. Engagements financiers reçus

➤ **Scierie Moulin S.A.S.**

Cautions données par ARKEA Banque et utilisées par la Scierie Moulin :	2 763 628 €
--	-------------

Cautions données par la Société Générale et utilisée par la Scierie Moulin :	2 164 842 €
--	-------------

Aval donné par le CREDIT COOPERATIF pour un crédit-bail du 15/03/2021 auprès de NATIXIS (montant initial de 149 807 €) :	18 290 €
--	----------

Aval donné par le CREDIT COOPERATIF pour un crédit-bail du 15/02/2024 auprès de NATIXIS (montant initial de 165 000 €) :	117 949 €
--	-----------

Aval donné par la CAISSE D'EPARGNE pour un crédit-bail du 31/07/2025 auprès de NATIXIS (montant initial de 132 000 €) :	125 001 €
---	-----------

Caution donnée par SOMUDIMEC pour un emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF (montant initial de 251 846 € et capital restant dû de 197 107 €) :	59 132 €
---	----------

Caution donnée par SOMUDIMEC pour un emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF (montant initial de 400 000 € et capital restant dû de 319 312 €) :	95 793 €
---	----------

Caution donnée par SOMUDIMEC pour un emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF (montant initial de 179 880 € et capital restant dû de 163 028 €) :	48 908 €
---	----------

Caution donnée par SOMUDIMEC pour un emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF (montant initial de 649 290 € et capital restant dû de 649 290 €) :	194 787 €
---	-----------

Concernant un emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF (montant initial de 875 000 € et capital restant dû de 556 495 €) :
Co-garantie du Fonds de Garantie Régional : 108 500 €
Caution donnée par SOMUDIMEC : 166 949 €

➤ **France Bois Imprégnés S.A.S.**

Garantie donnée par Société Générale pour l'Office National des Forêts : 110 000 €

➤ **Moulin Bois Energie S.A.S.**

Aval donné par la CAISSE D'EPARGNE pour un crédit-bail du 29/10/2019 auprès de NATIXIS : 206 577 €

Caution donnée par SOMUDIMEC pour un emprunt souscrit auprès du CREDIT COOPERATIF (montant initial de 236 500 € et capital restant dû de 221 791 €) : 66 537 €

Accord de subvention signé avec l'ADEME pour un montant total de 12 604 957 € :

Montant perçu inscrit en autres dettes :	2 520 991 €
Montant restant à recevoir :	10 083 966 €